



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LA CONNECTIVITÉ DES RÉGIONS RURALES ET ÉLOIGNÉES

Rapport du Comité permanent des comptes publics

John Williamson, président

**DÉCEMBRE 2025
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

LA CONNECTIVITÉ DES RÉGIONS RURALES ET ÉLOIGNÉES

Rapport du Comité permanent des comptes publics

**Le président
John Williamson**

DÉCEMBRE 2025

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTS

Jean Yip

Sébastien Lemire

MEMBRES

Gérard Deltell

Anthony Housefather

Stephanie Kusie

Tom Osborne

Kristina Tesser Derksen

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

William Stevenson

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Natalie Jeanneault

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Joëlle Malo, analyste

Dillan Theckedath, analyste

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

44^E LÉGISLATURE – 1^{RE} SESSION

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTS

Jean Yip

Nathalie Sinclair-Desgagné

MEMBRES

Valerie Bradford

Blake Desjarlais

Iqra Khalid

Kelly McCauley

John Nater

Brenda Shanahan

Jake Stewart

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Dan Mazier

Lena Metlege Diab

GREFFIER DU COMITÉ

Cédric Taquet

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Mahdi Benmoussa, analyste

Dillan Theckedath, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité a étudié Rapport 2, La connectivité des régions rurales et éloignées, 2023 — Rapports 1 à 4 de la vérificatrice générale du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



LA CONNECTIVITÉ DES RÉGIONS RURALES ET ÉLOIGNÉES

LES CONSTATATIONS ET LES DONNÉES CLÉS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

- La cible minimale du gouvernement fédéral pour la connectivité à Internet haute vitesse pour l'ensemble de la population canadienne est de 50/10 Mbit/s (50 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement).
- La connectivité à Internet haute vitesse et à la téléphonie mobile cellulaire n'est pas offerte aux Canadiens de nombreuses collectivités rurales et éloignées et collectivités des Premières Nations, ce qui a une incidence sur l'accessibilité des services en ligne et la capacité à participer à l'économie numérique.
- Résultats en date de 2021 : 90,9 % des ménages avaient accès à des vitesses de connexion Internet minimales partout au Canada, mais seulement 42,9 % des ménages dans les réserves des Premières Nations avaient accès à ces vitesses et seulement 59,5 % des ménages des régions rurales et éloignées avaient accès à ces vitesses.
- L'un des facteurs clés liés à l'accès — le caractère abordable — n'est pas pleinement mesuré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada ni par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.
- Le gouvernement fédéral s'était engagé à ce que 90 % des Canadiens aient accès à Internet haute vitesse d'ici 2021 et à porter ce pourcentage à 98 % d'ici 2026 et à 100 % d'ici 2030.
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada a amélioré sa gestion du spectre (ondes radio utilisées pour les communications sans fil).
- Engagements en matière de financement sur 10 ans : un financement de 8 milliards de dollars pour la connectivité. Sur le financement disponible



du gouvernement fédéral d'ici la fin de l'exercice 2022–2023, 40 % du financement avait été dépensé en date de janvier 2023 (soit 949 millions de dollars sur les 2,4 milliards de dollars de financement disponibles d'ici la fin de l'exercice 2022–2023)¹.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ET ÉCHÉANCES CONNEXES

Tableau 1—Résumé des recommandations du Comité et échéances connexes

Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 1	Innovation, Sciences et Développement économique Canada doit soumettre au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport qui : A) comporte une estimation des coûts pour porter à 100 % le pourcentage de la population canadienne ayant un accès abordable et de qualité à Internet haute vitesse d'ici 2030 et qui précise si des crédits supplémentaires seront nécessaires pour y parvenir; B) indique si les cibles du gouvernement pour 2026 (98 % des Canadiens branchés à Internet haute vitesse) et pour 2030 (100 %) sont toujours en voie d'être réalisées; C) établit des cibles quantitatives assorties d'un échéancier pour la connectivité cellulaire mobile; D) établit les taux d'adoption des services Internet et de téléphonie mobiles découlant des investissements fédéraux; E) présente une évaluation afin de déterminer si la vitesse Internet cible de 50 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement restera une norme minimale suffisante pour permettre aux Canadiens de répondre à leurs exigences personnels et professionnels d'ici les dates cibles de 2026 et de 2030 énoncées dans la stratégie pour la connectivité et si une mise à jour de la stratégie pour la connectivité de 2019 est requise.	1 ^{er} mars 2026

1 Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), La connectivité des régions rurales et éloignées, rapport 2 des Rapports de 2023 de la vérificatrice générale du Canada, « [Survol](#) ».

Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 2	ISDE et le CRTC doivent soumettre au Comité rapport décrivant comment ils s’y prennent pour : A) établir des méthodes uniformes qu’appliqueront les fournisseurs de services de télécommunication pour rendre compte de la couverture mobile cellulaire; B) établir des méthodes pour vérifier les données sur la connectivité mobile cellulaire fournies par les fournisseurs de services de télécommunication.	1 ^{er} mars 2026
Recommandation 3	ISDE et le CRTC doivent soumettre au Comité un rapport de progrès détaillant la manière dont le plan stratégique améliorera la collecte et la présentation de l’information présentée dans la Carte nationale des services Internet à large bande, particulièrement pour les régions mal ou non desservies.	1 ^{er} mars 2026
Recommandation 4	ISDE doit soumettre au Comité un rapport d’étape sur les mises à jour régulières et opportunes à la Carte nationale des services Internet à large bande afin de permettre aux demandeurs dans le cadre d’initiatives de connectivité fédérales de mieux planifier les projets de connectivité.	1 ^{er} mars 2026
Recommandation 5	Le CRTC doit soumettre au Comité un rapport d’étape sur les mesures qu’il prend pour recueillir régulièrement des données sur d’autres aspects de la qualité de la connectivité, en plus de la vitesse, auprès des fournisseurs de services de télécommunication, et pour vérifier ces données.	1 ^{er} mars 2026
Recommandation 6	ISDE et le CRTC doivent soumettre au Comité un rapport d’étape sur la façon dont ils s’y prendront pour recenser, recueillir et analyser des données, dont les données sur le revenu des ménages, pour mesurer les progrès réalisés par rapport à l’objectif en matière d’accès abordable de la stratégie canadienne pour la connectivité dans les régions rurales et éloignées, y compris dans les collectivités autochtones.	1 ^{er} mars 2026



Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 7	ISDE et le CRTC doivent soumettre au Comité un rapport faisant état des protections des consommateurs mises en place pour augmenter la transparence des informations tarifaires et des caractéristiques des plans de service.	1 ^{er} mars 2026
Recommandation 8	ISDE et le CRTC doivent soumettre au Comité fournissent une définition des termes suivants : • région urbaine; • région rurale; • région éloignée.	1 ^{er} mars 2026
Recommandation 9	ISDE doit soumettre au Comité un rapport d'étape sur A) les améliorations apportées au processus de demande au titre du Fonds pour la large bande universelle et au temps d'examen des demandes; B) l'arriéré des demandes; C) ce qui est fait pour résoudre tout arriéré.	1 ^{er} mars 2026
Recommandation 10	Le CRTC doit soumettre au Comité un rapport d'étape sur A) l'accélération des processus d'examen et d'approbation des demandes présentées au titre du Fonds pour la large bande afin d'accélérer le financement et la mise en œuvre des projets de connectivité; B) l'envoi d'un avis aux demandeurs qui n'ont reçu aucune réponse; C) l'envoi d'un avis en temps opportun aux demandeurs lorsque leurs propositions de projet sont mises en suspens, jugées irrecevables ou non retenues.; D) tout arriéré des demandes; E) ce qui est fait pour résoudre tout arriéré des demandes.	1 ^{er} mars 2026
Recommandation 11	ISDE doit soumettre au Comité un rapport d'étape sur les mesures qu'il prendra pour : A) recueillir des informations exactes sur l'utilisation des licences de spectre (y compris le nom des titulaires de licence et les zones de couverture géographique des licences); B) publier une carte et une base de données connexe comportant ces renseignements et les mettre à jour régulièrement.	1 ^{er} mars 2026

Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 12	ISDE doit soumettre au Comité un rapport d'étape faisant état de A) la surveillance régulière du régime de droits pour la connectivité par satellite afin de s'assurer que le régime mène aux résultats attendus; B) l'apport de changements au régime, s'il y a lieu, à la suite des consultations auprès des parties prenantes sur l'incidence du régime; C) le nombre de Canadiens branchés par satellite dans le cadre de projets au titre du Fonds pour la large bande universelle.	1 ^{er} mars 2026

CONTEXTE

Comme l'indique le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), en 2019, le gouvernement fédéral a publié [La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité](#), dans laquelle il s'engageait à combler le « fossé numérique » entre les régions urbaines et rurales d'ici 2030. Ce fossé s'entend généralement de l'écart entre les Canadiens qui ont accès à Internet haute vitesse et ceux qui n'y ont pas accès. De plus, le gouvernement « reconnaît que l'Internet n'est pas un luxe, mais bien une nécessité qui permet à la population canadienne de participer à l'économie numérique et d'avoir accès à l'éducation, au travail, à des soins médicaux et à des services gouvernementaux en ligne² ».

La stratégie pour la connectivité de 2019 définit des objectifs pour offrir la connectivité Internet fixe à large bande et mobile aux Canadiens : la cible minimale pour la connectivité à Internet haute vitesse pour l'ensemble de la population canadienne est de 50 mégabits par seconde (Mbit/s) pour le téléchargement de données et de 10 Mbit/s pour le téléversement de données (50/10 Mbit/s). Par ailleurs, le gouvernement du Canada « s'était donné comme objectif de s'assurer que 90 % des Canadiennes et des Canadiens ont accès à ces vitesses d'ici 2021, et de porter ce pourcentage à 98 % d'ici 2026 et à 100 % d'ici 2030³ ».

En outre, comme les téléphones intelligents et autres appareils mobiles jouent un rôle de plus en plus essentiel dans le quotidien des Canadiens, un Canada entièrement branché doit inclure l'accès à des services mobiles haute vitesse. Le gouvernement fédéral reconnaît

² *Ibid.*, paragr. 2.1.

³ *Ibid.*, paragr. 2.2.



qu'il existe des lacunes importantes dans la disponibilité de la couverture mobile cellulaire, en particulier le long des routes rurales et éloignées et dans les réserves des Premières Nations. Ces lacunes peuvent poser un risque pour la sécurité des personnes ayant besoin de services d'urgence. C'est pourquoi « [l]e gouvernement a [...] défini dans la stratégie pour la connectivité l'objectif d'améliorer les services de téléphonie mobile cellulaire d'un océan à l'autre⁴ ».

La stratégie fédérale pour la connectivité de 2019 établit le plan du gouvernement pour coordonner les initiatives fédérales visant à créer un Canada branché. En plus des initiatives dirigées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'avancement de la connectivité est également soutenu par divers programmes de la Banque de l'infrastructure du Canada, Infrastructure Canada, Services aux Autochtones Canada et l'Agence du revenu du Canada. Ensemble, ces initiatives offrent du soutien, comme des encouragements fiscaux ou le financement de projets d'infrastructure de télécommunications au moyen de contributions ou de prêts. Certaines initiatives avaient été mises en œuvre avant l'élaboration de la stratégie pour la connectivité de 2019, « tandis que d'autres ont été annoncées dans le cadre de budgets ou d'énoncés économiques fédéraux depuis 2019. L'ensemble de ces initiatives porte le montant des engagements fédéraux en matière de financement de la connectivité haute vitesse à plus de 8 milliards de dollars sur plus de 10 ans⁵. »

Le tableau 2 présente certains rôles et responsabilités liés à la stratégie fédérale pour la connectivité de 2019. De plus, plusieurs parties prenantes « ont [également] un rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs nationaux du gouvernement fédéral en matière de connectivité, notamment les autres ordres de gouvernement et le secteur privé⁶ ».

4 *Ibid.*, paragr. 2.3.

5 *Ibid.*, paragr. 2.4.

6 *Ibid.*, paragr. 2.7.

Tableau 2 — Résumé de certains rôles et responsabilités fédéraux concernant la Stratégie canadienne pour la connectivité

ISDE	• Responsable de la stratégie canadienne pour la connectivité de 2019. • Favorise l'accès à Internet et à la connectivité mobile, établit les cadres législatifs et stratégiques, et gère les fréquences du spectre avec efficacité et de façon à optimiser les avantages qu'en tire le public. • Dirige l'établissement de rapports pangouvernementaux sur l'ensemble des initiatives de connectivité fédérales, ce qui comprend des rapports de suivi réguliers sur les investissements, les progrès réalisés et l'incidence de tous les projets de connectivité fédéraux partout au Canada.
CRTC	• Est l'organisme canadien de réglementation de la radiodiffusion et des télécommunications. • Fonctionne indépendamment du gouvernement du Canada; toutefois, le gouverneur en conseil pourrait annuler une décision du Conseil relative à la radiodiffusion ou aux télécommunications ou la lui renvoyer en vertu de la Loi sur les télécommunications et de la Loi sur la radiodiffusion, respectivement. • Recueille des données sur la connectivité en menant des sondages auprès des fournisseurs d'Internet ou de services sans fil; fait rapport de ses conclusions dans ses Rapports sur le marché des communications. • Transmet aussi des données sur la connectivité à ISDE pour que le Ministère puisse mettre à jour sa base de données interne sur la couverture et la Carte nationale des services Internet à large bande.

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à partir de renseignements tirés du Bureau du vérificateur général du Canada, [La connectivité des régions rurales et éloignées](#), rapport 2 des Rapports de 2023 du vérificateur général du Canada, paragr. 2.5 et 2.6.

En 2018, le BVG a publié un audit de performance intitulé [Rapport 1 — La connectivité des régions rurales et éloignées](#) dans le cadre duquel il a été « constaté qu'aucune stratégie n'avait été établie pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens en matière de connectivité dans les régions rurales et éloignées⁷ ». En 2023, le BVG a publié un audit visant à déterminer si ISDE et le CRTC « avaient amélioré le caractère accessible et abordable ainsi que la qualité de l'Internet haute vitesse et de la connectivité mobile pour

7 *Ibid.*, paragr. 2.8.



la population canadienne des régions rurales et éloignées⁸ ». Le présent rapport se concentre sur l'audit de 2023.

Le 5 octobre 2023, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (le Comité) a tenu une réunion sur cet audit, à laquelle ont témoigné les personnes suivantes :

- BVG — Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, et Sami Hannoush, directeur principal
- CRTC — Vicky Eatrides, présidente et première dirigeante, et Scott Hutton, dirigeant principal de la consommation, de la recherche et des communications
- ISDE — Simon Kennedy, sous-ministre, et Éric Dagenais, sous-ministre adjoint principal⁹

DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent sont utilisées dans le rapport :

Tableau 3 — Définitions

Spectre	Gamme complète des ondes radio utilisées pour les communications sans fil. Également désigné (plus officiellement) sous le nom « spectre de(s) radiofréquences ».
Technologie d'évolution à long terme (LTE)	Un protocole ou une norme utilisé pour les communications entre un téléphone cellulaire et les tours de téléphonie cellulaire des réseaux mobiles. La technologie LTE appartient à la technologie cellulaire de quatrième génération (4G).

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à partir de renseignements tirés du Bureau du vérificateur général du Canada, [La connectivité des régions rurales et éloignées](#), rapport 2 des Rapports de 2023 de la vérificatrice générale du Canada, « Définitions ».

8 *Ibid.*, paragr. 2.9.

9 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 5 octobre 2023, [réunion n° 75](#).

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

Stratégie en vue d'améliorer la connectivité dans les régions rurales et éloignées

En réponse à une recommandation formulée dans le rapport d'audit du BVG de 2018 — [Rapport 1 — La connectivité des régions rurales et éloignées](#), ISDE a présenté une stratégie en 2019 qui comprenait des cibles quantitatives assorties d'un échéancier pour Internet haute vitesse (voir l'introduction)¹⁰.

La stratégie engageait également le gouvernement à améliorer l'accès aux plus récents services sans fil mobiles là où les Canadiens vivent et travaillent ainsi que le long des autoroutes et des routes principales. Cependant, le BVG n'a pu identifier aucune cible ni aucun échéancier pour cet objectif lié à la connectivité à la téléphonie mobile cellulaire¹¹.

La stratégie est le plan du gouvernement pour coordonner les investissements fédéraux de plus de 8 milliards de dollars dans la connectivité qui ont été annoncés depuis l'exercice 2014–2015. Toutefois, ISDE n'avait pas encore déterminé le financement total nécessaire dans le cadre de ce plan pour atteindre l'objectif de faire en sorte que 100 % de la population canadienne ait un accès abordable et de qualité à Internet haute vitesse d'ici 2030¹².

Même si ISDE « avait surveillé les améliorations apportées à la couverture Internet et à la couverture mobile à l'échelle du pays, il ne vérifiait pas les taux d'adoption réels des services Internet et mobiles découlant des milliards de dollars promis par le gouvernement fédéral, et ne faisait pas de rapport à ce sujet¹³ ».

En outre, la stratégie « ne comportait pas l'exigence de réévaluer la vitesse cible minimale de 50/10 Mbit/s pour vérifier si elle serait toujours considérée comme une norme minimale suffisante pour l'Internet haute vitesse d'ici 2026 et 2030¹⁴ ».

10 BVG, [La connectivité des régions rurales et éloignées](#), rapport 2 des Rapports de 2023 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 2.15.

11 *Ibid.*, paragr. 2.16.

12 *Ibid.*, paragr. 2.17.

13 *Ibid.*, paragr. 2.18.

14 *Ibid.*, paragr. 2.19.



Le BVG a donc recommandé qu'ISDE :

- détermine le financement nécessaire pour faire en sorte que 100 % de la population canadienne ait un accès abordable et de qualité à Internet haute vitesse d'ici 2030 et, au besoin, obtenir des ressources pour atteindre cette cible;
- établisse une cible quantitative assortie d'échéanciers pour la connectivité mobile; vérifie si les investissements fédéraux ont permis d'accroître les taux d'adoption réels des services Internet et de téléphonie mobile cellulaire;
- évalue si la vitesse Internet cible de 50 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement sera tout de même une norme minimale suffisante pour permettre aux Canadiens de répondre à leurs besoins personnels et professionnels d'ici les dates cibles de 2026 et de 2030 établies dans la stratégie pour la connectivité, et mettre à jour la stratégie, au besoin¹⁵.

Dans son Plan d'action détaillé, le Ministère a accepté la recommandation et établi les principaux jalons ci-dessous :

- Le CRTC procédera à un examen de son Fonds pour la large bande, qui servira de base aux initiatives prévues par ISDE (printemps 2023).
- Le Ministère évaluera les données sur la couverture des services, lesquelles seront fournies par le CRTC dans le cadre de son Sondage annuel sur les installations (automne 2023).
- Le Ministère effectuera une cartographie et une analyse pour déterminer l'état d'avancement de l'objectif de connexion Internet 50/10 Mbit/s et l'étendue des lacunes restantes (automne 2023);
- Le Ministère évaluera la couverture mobile et les tendances technologiques ainsi que les investissements des secteurs privé et public (automne 2023);

15 *Ibid.*, paragr. 2.20.

- Le Ministère réalisera des études de cas sur des projets financés par le gouvernement fédéral concernant les taux d'adoption (automne 2024);
- Le Ministère effectuera une analyse de l'objectif de connectivité et des considérations connexes pour s'assurer que la stratégie pour la connectivité du gouvernement est à jour (hiver 2025)¹⁶.

Lors de la réunion, en réponse à une question sur la couverture mobile dans le contexte de la stratégie, Simon Kennedy, sous-ministre, ISDE, a fourni l'explication suivante :

En réponse à la vérificatrice générale, nous avons accepté d'étudier à nouveau cette question. Nous convenons de l'importance vitale d'assurer une couverture mobile. La stratégie que nous avons mise sur pied est actuellement axée sur le réseau filaire, mais nous sommes conscients de l'importance de la couverture mobile le long des principaux axes routiers. Des investissements ont été réalisés dans ce domaine, mais comme je l'ai indiqué, des fonds supplémentaires seront nécessaires.

[...]

Pour l'instant, aucun objectif précis n'a été fixé en ce qui concerne la couverture mobile, mais un volet de notre plan est axé sur la couverture mobile, et nous disposons de certaines ressources que nous sommes en train de déployer à cette fin¹⁷.

En réponse à une question sur le financement de la mise en œuvre des services à large bande dans les collectivités rurales, des représentants d'ISDE ont expliqué que l'allocation de 3 milliards de dollars versée par le fédéral et la somme de « 5 milliards de dollars de fonds privés et provinciaux » totalisent un financement de 8 milliards de dollars jusqu'à maintenant¹⁸. Le sous-ministre a également ajouté ce qui suit :

Lorsque le gouvernement fédéral a annoncé la création du Fonds pour la large bande universelle, plusieurs gouvernements provinciaux se sont engagés presque immédiatement à investir un montant équivalent. Par exemple, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il comptait consacrer des ressources importantes pour étendre son réseau de fibre optique partout dans la province, en partenariat avec le gouvernement fédéral. Aujourd'hui, le Québec dispose d'un réseau à fibre optique à large bande sur l'ensemble de son territoire¹⁹.

16 Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), [Plan d'action détaillé](#), pp. 1 et 2.

17 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 5 octobre 2023, [réunion n° 75](#), 1120.

18 *Ibid.*, 1125.

19 *Ibid.*



Enfin, lorsqu'il s'est fait demander si le gouvernement était en voie d'atteindre la cible de 2026 de la stratégie (brancher 98 % des Canadiens à Internet haute vitesse) et la cible de 2030 (100 %), le sous-ministre a confirmé qu'il était effectivement en bonne voie de les respecter²⁰.

Le Comité fait donc la recommandation suivante :

Recommandation 1

Que, d'ici le 1^{er} mars 2026, Innovation, Sciences et Développement économique Canada soumette au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport qui : A) comporte une estimation des coûts pour porter à 100 % le pourcentage de la population canadienne ayant un accès abordable et de qualité à Internet haute vitesse d'ici 2030 et qui précise si des crédits supplémentaires seront nécessaires pour y parvenir; B) indique si les cibles du gouvernement pour 2026 (98 % des Canadiens branchés à Internet haute vitesse) et pour 2030 (100 %) sont toujours en voie d'être réalisées; C) établit des cibles quantitatives assorties d'un échéancier pour la connectivité cellulaire mobile; D) établit les taux d'adoption des services Internet et de téléphonie mobiles découlant des investissements fédéraux; E) présente une évaluation afin de déterminer si la vitesse Internet cible de 50 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement restera une norme minimale suffisante pour permettre aux Canadiens de répondre à leurs exigences personnels et professionnels d'ici les dates cibles de 2026 et de 2030 énoncées dans la stratégie pour la connectivité et si une mise à jour de la stratégie pour la connectivité de 2019 est requise.

Accès limité de nombreux Canadiens à Internet et aux services cellulaires mobiles

Le gouvernement a atteint sa cible de connectivité, qui visait à ce que 90 % des ménages canadiens aient accès des vitesses de 50/10 Mbit/s pour le téléversement d'ici 2021, mais les ménages restants qui n'avaient pas accès à ces vitesses Internet représentaient 1,4 million de ménages mal ou non desservis²¹.

Le BVG a constaté que la disponibilité de l'accès à Internet à des vitesses cibles de 50/10 Mbit/s dans les régions urbaines avait atteint 99,3 % à la fin de 2021. Cependant,

²⁰ *Ibid.*

²¹ BVG, [La connectivité des régions rurales et éloignées](#), rapport 2 des Rapports de 2023 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 2.21.

dans les régions rurales et éloignées, seulement 59,5 % des ménages avaient accès à Internet aux vitesses cibles et que dans les réserves des Premières Nations, seulement 42,9 % des ménages y avaient accès²².

Au-delà de la stratégie, le CRTC a fixé une cible pour la téléphonie mobile cellulaire, soit d'atteindre une couverture de 100 % pour la technologie d'évolution à long terme (LTE) dans les foyers d'ici 2026. À la fin de 2021, 99,2 % des ménages canadiens bénéficiaient d'une couverture mobile. Toutefois, les réserves des Premières Nations accusaient un retard en matière de connectivité mobile, avec une couverture de seulement 87,6 %²³.

Les fournisseurs de services de télécommunication sont tenus de fournir des données sur la couverture en matière de connectivité mobile au CRTC et à ISDE. Cependant, « aucune des organisations n'avait vérifié ces données et n'avait exigé que les fournisseurs de services présentent les données sur la couverture mobile de manière uniforme ou selon des méthodes établies²⁴ ».

Par conséquent, le BVG a recommandé à ISDE et au CRTC :

- d'établir des méthodes uniformes que les fournisseurs de services de télécommunication devront utiliser pour présenter l'information sur la connectivité mobile;
- de vérifier les données sur la connectivité mobile fournies par les fournisseurs de services de télécommunication²⁵.

Dans son Plan d'action, ISDE mentionne que le Ministère a évalué les commentaires du public sur les instructions proposées au CRTC (été 2022) et que le ministre a émis de nouvelles instructions sur la politique de télécommunication au CRTC en février 2023. Ces dernières incluaient des mesures visant à améliorer la collecte et la communication des données sur la connectivité mobile cellulaire. Le Ministère collaborera avec le CRTC pour recueillir les données les plus récentes sur la couverture mobile sans fil (printemps et été 2023) et élaborera un outil d'évaluation de la couverture mobile sans fil (similaire à celui mis au point pour évaluer la couverture fixe sans fil) à l'automne 2023²⁶.

22 *Ibid.*, paragr. 2.22.

23 *Ibid.*, paragr. 2.23.

24 *Ibid.*, paragr. 2.24.

25 *Ibid.*, paragr. 2.25.

26 ISDE, [Plan d'action détaillé](#), p. 2.



Dans son Plan d'action détaillé, le CRTC s'est engagé à atteindre les jalons suivants :

- mener une étude interne sur les normes internationales relatives à la couverture mobile (printemps et été 2023);
- collaborer avec ISDE afin de recueillir les données les plus récentes sur la couverture des réseaux mobiles sans fil, sur la base des normes existantes (printemps et été 2023);
- commander une étude indépendante afin d'envisager de nouvelles normes de couverture pour le Canada (automne 2023);
- lancer une consultation publique auprès des parties prenantes afin d'établir de nouvelles normes en matière de production de rapports (printemps 2024);
- appliquer les nouvelles normes dans le cadre de son sondage annuel sur les télécommunications (hiver 2025)²⁷.

Lors de la réunion, en réponse à des questions concernant la production de données sur la couverture mobile, Eric Dagenais, sous-ministre adjoint principal, Secteur du spectre et des télécommunications, ISDE, a fourni la réponse suivante :

Les exigences en matière de rapports relèvent du CRTC. Nous collaborons avec le CRTC et avec les entreprises de télécommunications pour obtenir de meilleures données sur la couverture mobile. Nous disposons déjà de données, mais nous cherchons à enrichir notre banque de données conformément à la recommandation de la vérificatrice générale²⁸.

Par conséquent, le Comité fait la recommandation suivante :

Recommandation 2

Que, d'ici le 1^{er} mars 2026, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes soumettent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant comment ils s'y prennent pour : A) établir des méthodes uniformes qu'appliqueront les fournisseurs de services de télécommunication pour rendre compte

27 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), [Plan d'action détaillé](#), p. 1.

28 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 5 octobre 2023, [réunion n° 75](#), 1120.

de la couverture mobile cellulaire; B) établir des méthodes pour vérifier les données sur la connectivité mobile cellulaire fournies par les fournisseurs de services de télécommunication.

Recommandation 3

Que d'ici le 1^{er} mars 2026, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes soumettent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport de progrès détaillant la manière dont le plan stratégique améliorera la collecte et la présentation de l'information présentée dans la Carte nationale des services Internet à large bande, particulièrement pour les régions mal ou non desservies.

Les données sur la connectivité ne sont pas toujours complètes ni fournies en temps opportun

La qualité de la connectivité est un élément essentiel de l'accessibilité. Non seulement les ménages doivent disposer d'une couverture dans leur région, mais cette couverture doit être fiable. Même si le CRTC « recueillait des données sur les vitesses Internet auxquelles ont accès les ménages partout au Canada, il ne recueillait pas régulièrement de données sur d'autres aspects de la qualité des services. Ces aspects comprenaient le retard et l'instabilité du signal, qui entraînent la pixellisation et l'arrêt de l'image vidéo²⁹. »

Le BVG a constaté que 21 mois s'étaient écoulés entre les deux dernières mises à jour d'ISDE de la Carte nationale des services Internet à large bande. Pendant cette même période, certaines initiatives de connectivité des gouvernements fédéral et provinciaux ont été mises en œuvre et de nouveaux projets de connectivité étaient évalués pour approbation et financement éventuel. Cette période sans mise à jour a entraîné un manque d'information; des données plus récentes auraient pu être utiles aux fournisseurs de service pour élaborer leurs propositions de projet et leurs demandes de financement. Par conséquent, des demandeurs ont potentiellement consacré du temps et de l'argent à préparer des demandes qui étaient irrecevables ou qui devaient être révisées³⁰.

Le BVG a interrogé des parties prenantes représentant des organisations autochtones, des associations industrielles et des fournisseurs de services de télécommunication pour comprendre leurs besoins et leurs préoccupations en matière de connectivité ainsi que

29 BVG, [La connectivité des régions rurales et éloignées](#), rapport 2 des Rapports de 2023 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 2.26.

30 *Ibid.*, paragr. 2.28.



leurs expériences en tant que demandeurs dans le cadre d'initiatives de connectivité fédérales. Selon certaines parties prenantes, « l'information sur la couverture réseau présentée dans la Carte nationale des services Internet à large bande était non seulement désuète, mais aussi parfois inexacte. Ces inexactitudes pouvaient notamment avoir comme conséquence que la carte indique que des ménages ou des collectivités bénéficient d'une couverture alors que ce n'est pas le cas³¹. »

Ainsi, des demandeurs pourraient être jugés non admissibles aux initiatives de connectivité fédérales qui ciblent les régions mal ou non desservies. En outre, il incombait aux parties prenantes de démontrer que l'information présentée dans la carte était inexacte³².

Le BVG a donc recommandé à ISDE de « veiller à apporter des mises à jour régulières et opportunes à la Carte nationale des services Internet à large bande afin de permettre aux demandeurs dans le cadre d'initiatives de connectivité fédérales de mieux planifier les projets de connectivité³³ ».

Dans son plan d'action, ISDE a indiqué qu'il mettra à jour la Carte nationale des services Internet à large bande tous les six mois à partir de 2023; ces mises à jour incluront également l'Outil cartographique d'admissibilité qui reste disponible, ce qui permettrait aux demandeurs de mieux planifier les projets de connectivité. Il signale que la mise à jour du printemps 2023 inclura les dernières données sur la couverture des fournisseurs de services Internet (FSI) et la couverture des projets financés par le gouvernement fédéral disposant d'accords de contribution signés. Enfin, il précise que la mise à jour de l'automne 2023 comprendra également les dernières données sur la couverture des FSI et des projets financés par le gouvernement fédéral, mais sera enrichie pour inclure les principales mises à jour reçues dans le cadre du Sondage annuel sur les installations du CRTC³⁴.

Lors de la réunion, Simon Kennedy a confirmé qu'en mai de cette année, le Ministère a mis à jour « le Tableau de bord d'accès à Internet haute vitesse » du Fonds pour la large bande universelle « afin de mettre en évidence les progrès accomplis³⁵ ».

31 *Ibid.*, paragr. 2.29.

32 *Ibid.*

33 *Ibid.*, paragr. 2.30.

34 ISDE, [Plan d'action détaillé](#), p. 3.

35 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 5 octobre 2023, [réunion n° 75](#), 1110.

Le Comité fait donc la recommandation suivante :

Recommandation 4

Que, d'ici le 1^{er} mars 2026, Innovation, Sciences et Développement économique Canada soumette au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur les mises à jour régulières et opportunes à la Carte nationale des services Internet à large bande afin de permettre aux demandeurs dans le cadre d'initiatives de connectivité fédérales de mieux planifier les projets de connectivité.

Le BVG a également recommandé au CRTC de « régulièrement recueillir des données sur d'autres aspects de la qualité de la connectivité, en plus de la vitesse, auprès des fournisseurs de services de télécommunication, et [de] vérifier ces données³⁶ ».

Dans son plan d'action, le Conseil a noté qu'il accepte la recommandation et souligne qu'elle « reflète une intention similaire à celle énoncée dans le décret donnant au CRTC des instructions sur une approche renouvelée de la politique de télécommunications. Le CRTC améliorera ses activités de mesure, notamment en effectuant des essais sur le matériel pour mesurer la qualité de la connectivité (vitesse, perte de paquets, gigue et latence) par l'intermédiaire d'un entrepreneur indépendant en 2023, et en élargissant les données dont dispose le CRTC sur la qualité de la connectivité par la collecte directe de données ou par des sources de mesure indépendantes³⁷. »

Lors de la réunion, Vicky Eatrides, présidente et première dirigeante, CRTC, a rappelé que, « en ce qui concerne les recommandations de la vérificatrice générale au sujet de la collecte et de la gestion des données, [le CRTC] travaill[e] avec ISDE et d'autres partenaires sur ces recommandations conjointes³⁸ ».

Le Comité fait donc la recommandation suivante :

Recommandation 5

Que, d'ici le 1^{er} mars 2026, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes soumette au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur les mesures qu'il prend pour recueillir régulièrement

36 BVG, [La connectivité des régions rurales et éloignées](#), rapport 2 des Rapports de 2023 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 2.31.

37 CRTC, [Plan d'action détaillé](#), p. 2.

38 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 5 octobre 2023, [réunion n° 75](#), 1115.



des données sur d’autres aspects de la qualité de la connectivité, en plus de la vitesse, auprès des fournisseurs de services de télécommunication, et pour vérifier ces données.

Les progrès sur le plan du caractère abordable ne sont pas mesurés

À l’instar de la couverture et de la qualité, l’abordabilité est aussi un élément essentiel lorsqu’il est question de la connectivité. Ensemble, ces éléments déterminent si (et dans quelle mesure) « les Canadiennes et les Canadiens peuvent participer à l’économie numérique et avoir accès à l’éducation, au travail, à des soins médicaux et à des services gouvernementaux en ligne. Selon la stratégie canadienne pour la connectivité, l’accès à des services Internet haute vitesse abordables constitue le défi pour les collectivités rurales et éloignées qui nuit le plus à leur croissance économique³⁹. »

La définition de caractère abordable d’ISDE dans le cadre de la stratégie est fondée sur le prix. Même si le Ministère évaluait les prix des services de télécommunications par rapport aux prix comparatifs connus au Canada et à l’étranger, la stratégie ne comprenait pas de cibles ou d’indicateurs nationaux pour évaluer si ses résultats en matière d’accès abordable étaient atteints⁴⁰.

Le BVG a souligné que le revenu n’était pas pris en compte dans la définition du caractère abordable dans le cadre de la stratégie, même s’il s’agit d’une composante de l’abordabilité. Par exemple :

- le Ministère a reconnu que le concept de « caractère abordable » comporte de multiples facettes et comprend des facteurs comme le revenu, les prix, la vitesse et les forfaits offerts;
- le CRTC a reconnu que le caractère abordable est lié aux moyens d’une personne, comme son revenu et son accès au crédit;
- « [d]’autres, dont le Comité permanent de l’industrie, des sciences et de la technologie du Parlement du Canada (rebaptisé par la suite “Comité permanent de l’industrie et de la technologie”) et l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont souligné

39 BVG, [La connectivité des régions rurales et éloignées](#), rapport 2 des Rapports de 2023 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 2.32.

40 *Ibid.*, paragr. 2.33.

l'importance du revenu des ménages dans la mesure du caractère abordable des services de télécommunications⁴¹ ».

Par conséquent, le BVG a recommandé à ISDE et au CRTC de « recenser, recueillir et analyser des données, dont les données sur le revenu des ménages, pour mesurer les progrès réalisés par rapport à l'objectif en matière d'accès abordable de la stratégie canadienne pour la connectivité afin d'appuyer l'amélioration de la connectivité à l'Internet et à la téléphonie mobile cellulaire dans les régions rurales et éloignées, y compris dans les collectivités autochtones⁴² ».

Dans son plan d'action, le CRTC a accepté la recommandation et établi les jalons ci-dessous. Ainsi, le CRTC :

- lancera sa première étude d'opinion publique, qui comprendra des questions sur la tarification et qui sera menée deux fois par an à l'avenir; procédera à un suréchantillonnage des communautés autochtones afin de garantir des données de meilleure qualité (printemps 2023);
- obtiendra de nouvelles données de Statistique Canada sur les dépenses en télécommunications, qui seront publiées dans le cadre de ses Rapports sur le marché des communications et qui éclaireront les instances réglementaires au sujet des tendances et de l'accessibilité financière (été 2023);
- lancera une instance publique pour mettre en place des protections des consommateurs qui augmentent la transparence des informations tarifaires et des caractéristiques des plans de service, ce qui pourrait impliquer, entre autres, l'obligation d'un « label de qualité des consommateurs large bande » (hiver 2024);
- prendra sa décision concernant les protections des consommateurs qui augmentent la transparence des informations sur les prix et les caractéristiques des plans de service (automne 2024)⁴³.

41 *Ibid.*, paragr. 2.34.

42 *Ibid.*, paragr. 2.36.

43 CRTC, [Plan d'action détaillé](#), p. 3 et 4.



Lors de la réunion, Simon Kennedy a expliqué certains de ces éléments :

Nous avons accepté la recommandation de la vérificatrice générale d'en tenir compte davantage. Nous y travaillons actuellement. Ce que je dirai, c'est qu'on n'a jamais considéré le revenu dans la collectivité locale comme le principal critère, non seulement au Canada, mais aussi dans les économies industrielles avancées de l'OCDE qui font ce type d'investissements dans la large bande [...] Nous convenons que le revenu joue évidemment un rôle important dans l'accessibilité financière. C'est un aspect sur lequel nous voulons nous pencher et dont nous voulons mieux tenir compte⁴⁴.

Le Comité fait donc la recommandation suivante :

Recommandation 6

Que, d'ici le 1^{er} mars 2026, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes soumettent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur la façon dont ils s'y prendront pour recenser, recueillir et analyser des données, dont les données sur le revenu des ménages, pour mesurer les progrès réalisés par rapport à l'objectif en matière d'accès abordable de la stratégie canadienne pour la connectivité dans les régions rurales et éloignées, y compris dans les collectivités autochtones.

Recommandation 7

Que, d'ici le 1^{er} mars 2026, Innovation, Sciences et Développement Économique Canada et le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes soumettent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport faisant état des protections des consommateurs mises en place pour augmenter la transparence des informations tarifaires et des caractéristiques des plans de service.

Recommandation 8

Que, d'ici le 1^{er} mars 2026, Innovation, Sciences et Développement Économique Canada et le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes soumettent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes fournissent une définition des termes suivants :

- **région urbaine;**

⁴⁴ Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 5 octobre 2023, [réunion n° 75](#), 1215.

- région rurale;
- région éloignée.

Lenteur dans la réalisation des projets

Le BVG a examiné les demandes présentées au titre du Fonds pour la large bande du CRTC et du Fonds pour la large bande universelle d'ISDE afin d'évaluer le temps qu'avaient pris les deux organisations pour examiner les propositions de projet et pour prendre une décision sur l'attribution du financement. Le BVG a conclu que les processus d'examen et d'approbation avaient dépassé les délais prévus par les organisations (c'est-à-dire qu'elles avaient pris plus de temps que prévu)⁴⁵.

Pour les demandes présentées au titre du Fonds pour la large bande, le CRTC avait établi au départ un délai interne d'environ 10 mois pour prendre une décision initiale quant au financement, et ce, à partir de la date de clôture de l'appel de demandes. Toutefois, le CRTC a reçu beaucoup plus de demandes que prévu pour son deuxième appel de propositions; par conséquent, il ne respectait plus ce délai estimatif. Le BVG a constaté que le CRTC avait pris, en moyenne, 17 mois pour en arriver à une décision initiale concernant l'attribution du financement et 5 mois de plus pour accorder l'approbation définitive⁴⁶.

Par ailleurs, lorsque les demandes présentées au titre du Fonds étaient en suspens, non retenues ou jugées irrecevables, le CRTC n'informait pas les demandeurs de l'état de leur demande. Le BVG a indiqué que de faire attendre les demandeurs deux ans ou plus avant qu'ils puissent recevoir une décision n'était pas une bonne pratique de gestion⁴⁷.

Dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle, ISDE a estimé qu'il faudrait cinq semaines pour l'approbation conditionnelle des projets dans le cadre du Volet de réponse rapide. Encore une fois, après avoir reçu plus de demandes que prévu, le Ministère ne respectait plus ce délai. Le BVG a constaté qu'ISDE avait pris en moyenne un peu plus de 13 semaines pour accorder une approbation conditionnelle et 38 semaines de plus pour accorder l'approbation finale. L'« approbation conditionnelle permet aux demandeurs de

45 BVG, [La connectivité des régions rurales et éloignées](#), rapport 2 des Rapports de 2023 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 2.42.

46 *Ibid.*, paragr. 2.43.

47 *Ibid.*, paragr. 2.44.



dépenser de l'argent, mais leurs investissements peuvent être menacés s'ils n'obtiennent pas les approbations finales⁴⁸ ».

Le BVG a donc recommandé à ISDE d'« améliorer ses processus d'examen et d'approbation des demandes de financement pour respecter les délais établis pour le Fonds pour la large bande universelle en vue d'accélérer le financement et la mise en œuvre des projets de connectivité⁴⁹ ».

Dans son plan d'action, le Ministère a reconnu qu'il est possible de simplifier davantage certains processus et a indiqué que les travaux relatifs à l'efficacité du processus interne sont continus, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration de son système de suivi électronique pour gérer les étapes du processus pendant l'exécution du programme. ISDE itérera et améliorera le système de suivi en 2023–2024 et les leçons apprises seront mises en application pour le déploiement actuel ainsi que pour les initiatives et les appels de propositions ultérieurs⁵⁰.

Dans son plan d'action, le Ministère précise également qu'en 2024–2025, le Fonds pour la large bande universelle sera soumis à une évaluation des programmes ministériels. Cette dernière portera entre autres sur l'efficacité et l'efficience des processus du programme ainsi que sur l'administration du programme. Cette évaluation rigoureuse et les leçons apprises des programmes de services Internet à large bande antérieurs et actuels permettront au Ministère d'apporter les améliorations nécessaires afin d'accélérer l'examen et l'approbation des propositions de programmes de services Internet à large bande⁵¹.

Lors de l'audience, Simon Kennedy a fourni l'explication ci-dessous en réponse à une question sur le processus de demande :

Le gouvernement a annoncé le FLBU. Je pense qu'à l'époque, il s'élevait à environ un milliard de dollars. Comme je l'ai souligné dans mes remarques plus tôt, un certain nombre de provinces ont réagi immédiatement [...] C'est cette activité des provinces qui nous a permis de repenser certains investissements, comme l'augmentation des investissements dans la fibre optique, par exemple.

[...]

48 *Ibid.*, paragr. 2.45.

49 *Ibid.*, paragr. 2.52.

50 ISDE, [Plan d'action détaillé](#), p. 5.

51 *Ibid.*, p. 5 et 6.

Il a fallu déployer quelques efforts pour nous assurer que, lorsque nous faisons le travail, nous le faisons de manière complémentaire avec nos partenaires provinciaux. Franchement, cela a retardé l'exécution. L'inconvénient, c'est que cela a retardé l'exécution. L'avantage, c'est que nous avons obtenu un effet de levier important pour les fonds fédéraux. Nous avons dépensé beaucoup plus d'argent que prévu, ce qui nous a permis d'augmenter la couverture et d'offrir une couverture de meilleure qualité⁵².

Le Comité fait donc la recommandation suivante :

Recommandation 9

Que, d'ici le 1^{er} mars 2026 Innovation, Sciences et Développement économique Canada soumette au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur A) les améliorations apportées au processus de demande au titre du Fonds pour la large bande universelle et au temps d'examen des demandes; B) l'arriéré des demandes; C) ce qui est fait pour résoudre tout arriéré.

Le BVG a également recommandé au CRTC d'« accroître la rapidité de ses processus d'examen et d'approbation des demandes de financement présentées au titre du Fonds pour la large bande afin d'accélérer le financement et la mise en œuvre des projets de connectivité. Le CRTC devrait aussi informer les demandeurs en temps opportun lorsque leurs propositions de projet sont mises en suspens, jugées irrecevables ou non retenues⁵³. »

Dans son plan d'action, le CRTC mentionne que son examen de la politique du Fonds pour la large bande a été lancé le 23 mars 2023. Le CRTC indique qu'il prévoit d'accepter les interventions dans le cadre de l'instance jusqu'au 21 juillet 2023 et, après les suivis nécessaires et l'analyse du dossier, il publiera une politique révisée dès que possible en 2024. Compte tenu du besoin urgent de poursuivre le financement pendant que la révision de la politique du Fonds pour la large bande est en cours, le CRTC a lancé un troisième appel à demandes le 30 novembre 2022, qui s'est terminé en mai 2023. Enfin, le CRTC souligne qu'il publiera ses décisions en matière de financement dans le cadre du troisième appel, alors que la révision de la politique générale est en cours⁵⁴.

52 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 5 octobre 2023, [réunion n° 75](#), 1150.

53 BVG, [La connectivité des régions rurales et éloignées](#), rapport 2 des Rapports de 2023 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 2.53.

54 CRTC, [Plan d'action détaillé](#), p. 4 et 5.



Lors de la réunion, Vicky Eatrides a mentionné que le CRTC a commencé à accélérer ses processus en y apportant des corrections à l'interne; le Conseil a ainsi pu réduire de 40 % le temps nécessaire à l'examen des dossiers⁵⁵.

En réponse à une question précise qui lui a été posée au sujet de l'engagement du CRTC à s'assurer que les demandes qui n'avaient pas obtenu de réponse, comme l'a souligné l'audit, en reçoivent une du CRTC, Vicky Eatrides a affirmé ce qui suit : « Absolument. Je m'engage à ce que nous répondions à chacune d'elles, oui⁵⁶. »

Le Comité fait donc la recommandation suivante :

Recommandation 10

Que, d'ici le 1^{er} mars 2026, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes soumette au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur A) l'accélération des processus d'examen et d'approbation des demandes présentées au titre du Fonds pour la large bande afin d'accélérer le financement et la mise en œuvre des projets de connectivité; B) l'envoi d'un avis aux demandeurs qui n'ont reçu aucune réponse; C) l'envoi d'un avis en temps opportun aux demandeurs lorsque leurs propositions de projet sont mises en suspens, jugées irrecevables ou non retenues.; D) tout arriéré des demandes; E) ce qui est fait pour résoudre tout arriéré des demandes.

Améliorations nécessaires du partage du spectre

ISDE régleme l'utilisation des bandes du spectre de radiofréquences (c'est-à-dire les plages de fréquences spécifiques). Ces bandes peuvent être utilisées à des fins diverses et, dans certains cas, leur utilisation est régie par une licence. Une bande peut faire l'objet d'une licence pour un usage précis (comme la connectivité mobile, Internet sans fil fixe ou les transmissions par satellite), ou bien faire l'objet d'une licence pour plus d'une utilisation⁵⁷.

Même si ISDE avait rendu publiques certaines informations sur les licences de spectre, il n'avait pas publié de carte ni de base de données exhaustive concernant le déploiement et l'utilisation des licences qui sont nécessaires pour fournir des services aux consommateurs.

55 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 5 octobre 2023, [réunion n° 75](#), 1230.

56 *Ibid.*

57 BVG, [La connectivité des régions rurales et éloignées](#), rapport 2 des Rapports de 2023 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 2.55.

De plus, le Ministère « n'avait pas d'information à jour sur les zones exactes où des services avaient été fournis par les titulaires de licence. Les renseignements détaillés que peuvent fournir une carte ou une base de données pourraient faciliter le partage du spectre, soit le processus qui permet à de multiples fournisseurs de services d'utiliser les mêmes bandes de fréquences⁵⁸. »

En 2021 et en 2022, ISDE avait consulté les parties prenantes à propos d'accords de licence qui pourraient améliorer le partage du spectre. Toutefois, le Ministère avait prévu de publier les résultats en 2023, ainsi, il « était trop tôt pour dire quelle sera l'incidence de ces initiatives sur la connectivité des régions rurales et éloignées⁵⁹ », selon le BVG.

Le BVG a conclu que la publication d'une carte et d'une base de données exhaustive pourrait favoriser le partage du spectre. Les fournisseurs de services pourraient utiliser ces informations pour présenter des demandes de licences subordonnées. De plus, le Ministère pourrait utiliser cette information pour sélectionner les licences qui devraient faire l'objet d'une licence d'accès⁶⁰.

Par conséquent, le BVG a recommandé que, pour favoriser le partage du spectre, ISDE :

- recueille des informations exactes sur les licences utilisées ou non utilisées, le nom des titulaires de licence et la zone de couverture géographique des licences;
- publie une carte et une base de données connexe comportant ces renseignements et les mettre à jour régulièrement⁶¹.

Dans son plan d'action, le Ministère a accepté la recommandation, a reconnu qu'il existe certaines lacunes dans son processus de collecte de données et s'est engagé à établir les jalons ci-dessous. Le Ministère :

- publiera une décision décrivant les nouvelles exigences en matière de collecte de données et les améliorations apportées aux conditions

58 *Ibid.*, paragr. 2.59.

59 *Ibid.*, paragr. 2.60 et 2.61.

60 *Ibid.*, paragr. 2.62.

61 *Ibid.*, paragr. 2.63.



d'attribution des licences en lien avec la fourniture de données précises sur le déploiement sur les sites (fin 2023);

- mettra à disposition une nouvelle base de données interne pour gérer les données à téléverser concernant les sites (début 2024); une fois cette base de données active, ISDE effectuera des vérifications et des analyses de la qualité des données et commencera à développer les produits cartographiques associés d'ici à la mi-2024;
- développera des produits cartographiques montrant les titulaires de licence d'utilisation du spectre, les zones couvertes par les licences et les informations sur le déploiement sur les sites pour des tests internes d'ici le début de 2025;
- mettra à disposition les données relatives aux licences et les outils cartographiques, avec des mises à jour régulières d'ici à la fin de 2025⁶².

Lors de la réunion, Simon Kennedy a fait les observations suivantes :

Par exemple, nous avons accru les fréquences de spectre disponibles et nous avons instauré des dispositions strictes selon lesquelles le spectre inutilisé sera perdu, de sorte que quiconque achète des portions du spectre aux enchères a l'obligation légale de les utiliser⁶³.

Des représentants d'ISDE ont également expliqué que le gouvernement a imposé des « conditions de déploiement du spectre [...] de plus en plus strictes à chaque vente aux enchères⁶⁴ » et qu'en 2021, les exigences de déploiement pour ceux qui ont acquis des licences de spectre étaient les plus strictes jamais imposées — elles devaient couvrir tout le réseau LTE. Par ailleurs, ISDE prévoit d'en faire autant pour les enchères qui commenceront en novembre 2023⁶⁵.

62 ISDE, [Plan d'action détaillé](#), p. 6 et 7.

63 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 5 octobre 2023, [réunion n° 75](#), 1110.

64 *Ibid.*, 1235.

65 *Ibid.*, 1135.

Le Comité fait donc la recommandation suivante :

Recommandation 11

Que, d'ici le 1^{er} mars 2026, Innovation, Sciences et Développement économique Canada soumette au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur les mesures qu'il prendra pour : A) recueillir des informations exactes sur l'utilisation des licences de spectre (y compris le nom des titulaires de licence et les zones de couverture géographique des licences); B) publier une carte et une base de données connexe comportant ces renseignements et les mettre à jour régulièrement.

Modernisation du cadre de délivrance des licences et d'établissement des droits pour les satellites

Le BVG a constaté qu'ISDE « s'était employé à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour moderniser le régime de délivrance des licences et d'établissement des droits pour les satellites. La modernisation de ce régime est le résultat de consultations auprès des parties prenantes, qui ont souligné la complexité administrative et le coût prohibitif du déploiement de la technologie satellitaire moderne, en particulier pour les satellites à large bande et les satellites en orbite terrestre basse⁶⁶. »

ISDE s'attendait à ce que les changements apportés au cadre de délivrance des licences et d'établissement des droits entrent en vigueur au cours de l'année de délivrance de licences 2023-2024 et à ce que ces changements aient une incidence positive pour les fournisseurs de services de connectivité par satellite. Le Ministère s'attendait également à ce que ces changements facilitent le déploiement de services Internet à large bande dans les régions mal ou non desservies. Toutefois, le BVG n'a relevé aucun élément probant indiquant qu'une analyse avait été menée concernant l'incidence possible de ces mesures sur le caractère abordable de la connectivité par satellite pour les utilisateurs finaux⁶⁷.

Compte tenu de la vaste superficie du Canada, le service par satellite est vraisemblablement la seule solution possible pour donner accès à la connectivité à certaines régions rurales et éloignées. Le BVG a conclu qu'il est important que le régime de droits pour les satellites demeure à jour afin que les fournisseurs de services par

66 BVG, [La connectivité des régions rurales et éloignées](#), rapport 2 des Rapports de 2023 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 2.64

67 *Ibid.*, paragr. 2.65.



satellite puissent continuer à offrir des services aux Canadiens qui vivent dans les régions rurales et éloignées⁶⁸.

Compte tenu de l'évolution rapide de la technologie, en particulier dans le secteur des satellites, le BVG a recommandé à ISDE de « régulièrement surveiller le régime de droits pour la connectivité par satellite afin de s'assurer que le régime mène aux résultats attendus. Le Ministère devrait également apporter des changements, s'il y a lieu, notamment en consultant les parties prenantes sur l'incidence du régime sur la connectivité dans les régions rurales et éloignées partout au Canada⁶⁹. »

Dans son plan d'action, le Ministère a confirmé qu'en 2022, « la [Décision sur les mises à jour du cadre de délivrance de licences et des droits s'appliquant aux stations terriennes et aux stations spatiales au Canada](#) a simplifié l'approche en matière de délivrance de licences et la structure des droits, tout en réduisant les droits dans l'ensemble afin de soutenir l'évolution de l'industrie des satellites et de faciliter le déploiement de solutions satellitaires novatrices, y compris celles pour la connectivité à large bande. Ces nouveaux droits de satellites entreront en vigueur le 1^{er} avril 2023, et les droits de stations terriennes le 1^{er} octobre 2023⁷⁰. »

Le Ministère s'est également engagé à établir les jalons ci-dessous. ISDE :

- entreprendra des démarches préliminaires auprès des fournisseurs de services Internet par satellite pour examiner l'impact des changements apportés au cadre de délivrance de licences et des droits, afin de s'assurer qu'il répond efficacement aux récentes transformations de l'industrie des satellites (2026);
- examinera les commentaires des intervenants et évaluera la nécessité d'une nouvelle consultation auprès des intervenants (2027)⁷¹.

Lors de la réunion, Eric Dagenais a expliqué la différence entre la technologie par satellite traditionnelle et la technologie moderne par satellite en orbite basse (LEO) :

La différence avec [la technologie par] satellites ordinaires est que [les satellites en orbite basse] sont beaucoup plus proches de la terre. Ils se trouvent à 1 000 km d'altitude, contre 36 000 km, ce qui fait que la latence est faible. Le signal entre votre

68 *Ibid.*, paragr. 2.66.

69 *Ibid.*, paragr. 2.67.

70 ISDE, [Plan d'action détaillé](#), p. 7.

71 *Ibid.*

parabole, Internet et le satellite va beaucoup plus vite, ce qui a une incidence sur les applications lorsque vous utilisez Internet⁷².

Simon Kennedy a aussi apporté les précisions suivantes au sujet du service par satellite LEO :

[Il y a] un accord d'achat de capacité sur la constellation de Télésat lorsqu'elle sera lancée. La constellation de Télésat n'est pas encore opérationnelle. Il s'agit d'un engagement à soutenir l'entreprise canadienne lorsque sa technologie satellitaire sera lancée afin de fournir les services en question aux Canadiens.

[...]

[N]ous travaillons avec Starlink. Par l'intermédiaire du Fonds pour la large bande universelle, et en particulier du volet de réponse rapide dudit fonds [...] Nous travaillons avec Télésat, mais aussi avec SpaceX et la constellation Starlink⁷³.

Enfin, lorsqu'on lui a demandé de faire état des progrès réalisés depuis que les mises à jour du cadre de délivrance de licences et des droits s'appliquant aux stations terriennes et aux stations spatiales au Canada ont été mises en œuvre en 2022, Eric Dagenais a fourni la réponse suivante :

Nous allons travailler avec l'industrie, mais ces changements faisaient suite à une consultation adéquate menée auprès de l'industrie. Elle a eu l'occasion de se prononcer. Nous avons diminué les tarifs, dans l'ensemble, et les changements viennent tout juste d'entrer en vigueur. Nous ferons un suivi auprès de l'industrie pour connaître l'effet qu'ils ont sur ses activités⁷⁴.

Le Comité fait donc la recommandation suivante :

Recommandation 12

Que, d'ici le 1^{er} mars 2026, Innovation, Sciences et Développement économique Canada soumette au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape faisant état de A) la surveillance régulière du régime de droits pour la connectivité par satellite afin de s'assurer que le régime mène aux résultats attendus; B) l'apport de changements au régime, s'il y a lieu, à la suite des consultations auprès des

72 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 5 octobre 2023, [réunion n° 75](#), 1240.

73 *Ibid.*, 1145.

74 *Ibid.*, 1305.



parties prenantes sur l'incidence du régime; C) le nombre de Canadiens branchés par satellite dans le cadre de projets au titre du Fonds pour la large bande universelle.

CONCLUSION

Le Comité conclut qu'un fossé numérique est encore présent au Canada entre les Canadiens vivant en milieu urbain et ceux vivant dans les réserves des Premières Nations ainsi que dans les régions rurales et éloignées. Depuis 2018, les initiatives de connectivité fédérales ont contribué à une amélioration globale de la couverture de la connectivité au Canada, mais de nombreux Canadiens ont toujours un accès limité à Internet et à la connectivité mobile.

De plus, ni ISDE ni le CRTC n'avait de données pour déterminer si le caractère abordable de la connectivité Internet et mobile s'était amélioré et ne pouvait pas non plus brosser un tableau complet de la qualité de la connectivité offerte. Par ailleurs, bien qu'ISDE ait amélioré sa gestion du spectre depuis 2018, des renseignements importants qui permettraient de faciliter le partage du spectre, d'accroître la concurrence et d'élargir les services demeuraient indisponibles.

Le Comité formule douze recommandations dans le présent rapport pour aider le gouvernement du Canada à améliorer ses efforts afin d'assurer la connectivité à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils vivent.

ANNEXE A — INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES FOURNIES PAR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TELECOMMUNICATIONS CANADIENNES

Les renseignements suivants ont été fournis par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans une lettre adressée au Comité à la suite de sa comparution du 5 octobre 2023.

CONCERNANT LE NOMBRE DE PROJETS LIÉS AU FOND POUR LE LARGE BANDE DU CRTC AYANT ÉTÉ RETARDÉS

Il y a eu trois appels de demandes pour le financement du Fonds pour la large bande du CRTC – Appel 1 et Appel 2 (tous les deux lancés en 2019), et l'appel actuel, Appel 3 (lancé en 2022). Jusqu'à présent, 49 demandes qui représentent des projets dans 205 communautés, ont reçu un financement. Sur ces 49 demandes, le CRTC a reçu 12 demandes en lien avec la prolongation des dates d'achèvement des projets. Ces reports sont soit causés par des problèmes de chaîne d'approvisionnement, soit par des phénomènes météorologiques extrêmes, soit par des catastrophes naturelles. Le début des travaux n'a pas été retardé pour aucun des projets.

CONCERNANT LE NOMBRE D'APPLICATION QUI ONT ÉTÉ INITIALEMENT APPROVÉES DANS LA PÉRIODE D'EXAMEN DE 10 MOIS PRÉVUE AU DÉPART

Le CRTC est en train de passer en revue son Fonds pour la large bande, notamment en ce qui a trait à son efficacité, afin d'accélérer le processus. Pour les deux premiers appels de demandes, il est à noter que 12 des 49 projets approuvés l'ont été dans un délai de 10 mois. Pour le troisième appel de demandes, le CRTC prévoit que les premières décisions en matière de financement seront effectuées dans les six mois suivant la réception des demandes. Le CRTC continuera à améliorer ses procédures d'approbation.

CONCERNANT LES EFFORTS RÉCENTS DU CRTC POUR AUGMENTER LA COMPÉTITION DANS LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le CRTC prend des mesures pour promouvoir la concurrence, la capacité financière, l'investissement et l'innovation sur les marchés canadiens des services Internet et de téléphonie cellulaire. Au cours des huit derniers mois, le CRTC a pris des mesures importantes pour atteindre ces objectifs.

- **Internet :** Le 8 mars 2023, Le CRTC a lancé une procédure majeure pour assurer une concurrence vigoureuse et durable des services Internet au Canada. Le CRTC a imposé une réduction immédiate de 10 % sur certains tarifs de gros et également réexamine les tarifs de gros de façon plus globale. De plus, le CRTC publiera prochainement une décision provisoire et tiendra une audience publique au début de l'année 2024. Le CRTC travaille rapidement pour s'assurer que les Canadiens reçoivent des services Internet de haute qualité et abordables ainsi que les fournisseurs continuent d'investir dans les réseaux.
- **Téléphone cellulaire :** Le 9 mai 2023, le CRTC a annoncé qu'il avait finalisé ses règles pour permettre l'accès aux exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) au Canada et a donné aux compagnies de cellulaires un délai de 90 jours pour négocier des ententes d'accès. L'accès des ERMV permet aux concurrents régionaux d'utiliser les réseaux des grandes compagnies de téléphonie cellulaire pour offrir des services de téléphonie cellulaire dans des régions du Canada qu'elles ne desservent pas. Les concurrents régionaux doivent ensuite construire leurs propres réseaux dans ces régions dans un délai de sept ans. Lorsque les concurrents régionaux et les grandes compagnies de téléphonie cellulaire ne parviennent pas à une entente concernant l'accès, ils peuvent faire appel au CRTC pour qu'il établisse le tarif par l'entremise d'un processus que l'on appelle l'arbitrage de l'offre finale. Ce processus nécessite le dépôt d'une proposition de tarif de la part de chaque compagnie, à des fins d'examen par le CRTC. Le 24 juillet 2023, le CRTC a rendu sa première décision d'arbitrage de l'offre finale. Une deuxième décision a été rendue le 10 octobre 2023. Le CRTC continuera d'agir rapidement pour s'assurer que les Canadiens ont accès à des services de téléphonie cellulaire abordables et de haute qualité.

Nous faisons également progresser un certain nombre d'autres initiatives, notamment l'amélioration de notre Fonds pour la large bande, le soutien à l'amélioration de la

fiabilité des réseaux canadiens et l'aide à l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des services Internet dans le Grand Nord.

CONCERNANT LE NOMBRE DE DEMANDEURS QUI N'ONT PAS REÇU DE RÉPONSE AU SUJET DE L'APPROBATION DE LEUR PROJET

Tous les demandeurs dont les projets ont été sélectionnés pour un financement (à savoir 49 demandes qui représentent des projets dans 205 communautés) ont tous été informés.

CONCERNANT LE NOMBRE DE COMMUNAUTÉS RURALES, ÉLOIGNÉES ET AUTOCHTONES TOUJOURS EN ATTENTE D'UNE RÉPONSE

Le Fonds pour la large bande soutient des projets qui améliorent l'accès aux services dans des collectivités rurales, éloignées et autochtones. 49 demandes représentant des projets dans 205 communautés ont été approuvées pour financement. Le tableau ci-dessous présente la répartition par province ou territoire des 476 demandes qui n'ont pas été retenues. Le CRTC est en train de contacter tous les demandeurs et prévoit que tous seront informés d'ici la mi-novembre.

Tableau 1 — La répartition par province ou territoire des 476 demandes

Province/ territoire	Demandes
Ontario	165
Québec	127
Alberta	55
Manitoba	29
Terre-Neuve-et-Labrador	28
Nouveau-Brunswick	20
Saskatchewan	18
Nouvelle-Écosse	14
Colombie-Britannique	12
Nunavut	5

Province/ territoire	Demandes
Territoires du Nord-Ouest	2
Yukon	1
Total	476

CONCERNANT LE NOMBRE DE PROJETS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE QUI ONT ÉTÉ COMPLÉTÉS VIA LE FOND POUR LA LARGE BANDE DU CRTC

Sur les 49 projets approuvés jusqu'à maintenant, 12 sont en cours pour améliorer la connectivité cellulaire. Ainsi, ces projets fourniront des services nouveaux ou améliorés à environ 2 500 ménages dans des collectivités rurales, éloignées et autochtones, ainsi que celles situés tout au long de grands axes de transports en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba ainsi qu'au Québec.

ANNEXE B — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES FOURNIES PAR INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

Les renseignements suivants ont été fournis par Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) à la suite de son comparution du 5 octobre 2023.

CONTRIBUTIONS DE LA BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA POUR DES PROJETS DE CONNECTIVITÉ

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) s'associe à ISDE pour réaliser des projets de connectivité de fournisseurs de services Internet touchant environ 171 000 foyers sous desservis. La BIC s'est engagée à attribuer un financement totalisant 1,1 milliard de dollars et le coût en immobilisations s'élève à 2,0 milliards de dollars. Pour ce qui est des projets de connectivité financés par la BIC, environ 23 000 foyers sous desservis au Canada ont maintenant accès à l'Internet haute vitesse en date du 11 octobre 2023. Les autres foyers devraient y avoir accès d'ici 2026, selon les échéanciers de construction.

La BIC travaille en partenariat avec ISDE, les provinces et les territoires, les municipalités, les collectivités autochtones et les fournisseurs de services Internet pour diriger le déploiement de projets liés à Internet haute vitesse partout au pays, en mettant l'accent sur les collectivités rurales et éloignées. Grâce à ces relations, nous pouvons accélérer le déploiement d'un service à large bande à plus grande échelle dans les régions rurales afin que les Canadiens puissent mieux participer à l'économie numérique.

La BIC comble le fossé auquel sont confrontés les projets de large bande en milieu rural en offrant des taux inférieurs à ceux du marché et un financement souple pour permettre plus d'investissements dans l'infrastructure. Les projets à large bande pour les régions sous desservies ont des coûts d'investissement élevés et un moins grand nombre d'utilisateurs, ce qui peut créer des défis au chapitre de la viabilité commerciale. Pour répondre à ce besoin, nous tentons d'investir au moins 2 milliards de dollars dans des projets d'infrastructure à large bande touchant les collectivités non desservies et sous desservies (c.-à-d. les foyers dont la vitesse du service est inférieure à 50/10 Mbps). Dans ses structures de financement de la connectivité, la BIC regroupe souvent plusieurs

« projets » pour créer une transaction de grande envergure mieux adaptée à ses outils de financement.

LE NOMBRE DE PROJETS RETARDÉS AYANT ÉTÉ APPUYÉS PAR LE FONDS POUR LA LARGE BAND UNIVERSELLE

En réponse à la pandémie de COVID-19, le Volet de réponse rapide (VRR) a été créé dans le cadre du FLBU. Alors qu'un nombre accru de foyers canadiens devait compter sur un service Internet à domicile pour travailler, apprendre et socialiser, ce volet visait à fournir un service Internet haute vitesse amélioré le plus rapidement possible grâce au déploiement rapide de l'infrastructure physique nécessaire.

Aux termes du VRR, 203 projets ont été approuvés, ce qui représente des investissements totaux de 339 millions de dollars (y compris le financement du Fonds pour la large bande universelle (FLBU) de 196 millions de dollars). Les demandeurs dont les projets ont été retenus avaient démontré leur capacité à s'organiser et à construire une infrastructure à large bande dans un court laps de temps, mais certains projets du VRR ont tout de même accusé du retard.

Au départ, les projets devaient être achevés à l'automne 2021, soit un an après le lancement du programme. La pandémie a entraîné des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement qui ont eu une incidence sur le déploiement rapide de l'infrastructure physique. Par conséquent, la date limite a été repoussée et les projets seront maintenant terminés d'ici la fin de 2023. Sur les 203 projets, 172 (85 %) sont désormais opérationnels et les autres projets seront achevés au cours des prochains mois.

Depuis le lancement du FLBU en novembre 2020, six ententes de financement fédérales-provinciales et près de 300 projets ont été annoncés, ce qui représente plus de 2,2 milliards de dollars. Ces investissements permettront d'offrir un service Internet haute vitesse à plus de 915 000 ménages partout au pays. Jusqu'à maintenant, le FLBU a permis à plus de 230 000 foyers, dont plus de 9 000 foyers autochtones, d'avoir accès à un service Internet haute vitesse.

Comme les projets à large bande sont des projets d'infrastructure, ils nécessitent des travaux d'ingénierie, de conception et de construction; ce sont donc des projets pluriannuels. Tous les projets du volet de base du FLBU sont en cours, à l'exception de ceux du Québec qui sont maintenant terminés. Le gouvernement est en voie d'atteindre l'objectif qu'il s'était fixé, c'est-à-dire d'offrir à 98 % des foyers canadiens l'accès à un service Internet d'une vitesse de 50/10 mégabits par seconde (Mbps) d'ici 2026.

EXIGENCES RELATIVES AU DÉPLOIEMENT DU SPECTRE

En ce qui concerne le spectre mobile commercial, les exigences de déploiement établissent des obligations minimales selon lesquelles les titulaires de licence doivent généralement fournir une couverture sans fil à un certain pourcentage de la population dans une zone spécifique en respectant des délais précis. Pour les bandes de 3500 MHz et de 3800 MHz, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) a adopté des exigences de déploiement supplémentaires pour les titulaires de licence qui exploitent déjà des réseaux mobiles d'évolution à long terme (LTE). Ces exigences les obligent à déployer ce spectre dans leur empreinte existante au cours d'une période donnée.

ISDE adopte parfois des exigences de déploiement différentes selon le cadre de délivrance de licences pour une bande de spectre et ses caractéristiques techniques. Par exemple, ISDE a récemment mené des consultations concernant un cadre de délivrance de licences pour la prochaine mise aux enchères du spectre des ondes millimétriques, qui est un spectre à haute fréquence parcourant de courtes distances et généralement mal adapté à une couverture à grande échelle de la population. Par conséquent, ISDE a proposé des exigences de déploiement qui obligeraient les titulaires de licence à déployer un nombre minimal de stations dans une zone de licence, plutôt que de viser un pourcentage minimal de la couverture de la population.

Afin d'appuyer la politique du gouvernement de « spectre inutilisé, spectre perdu » et d'encourager les titulaires de licence à utiliser le spectre pour fournir des services sans fil au Canada, ISDE s'est fixé des objectifs de déploiement ambitieux, mais réalisables, au moyen d'une consultation publique. Ces exigences de déploiement sont destinées à tenir compte du temps requis par les fournisseurs pour élaborer des analyses de rentabilisation et construire une infrastructure.

Par conséquent, les exigences générales de déploiement pour les régions rurales et éloignées peuvent être inférieures aux exigences de déploiement s'appliquant aux zones urbaines et métropolitaines. Cette façon de faire repose sur de nombreux facteurs, notamment la densité de la population, le terrain, les coûts potentiels de construction du réseau et les délais pour que les titulaires de licence existants quittent la bande et cèdent la place aux nouveaux titulaires de licence. Les exigences minimales en matière de couverture sont donc établies pour tenir compte de ces facteurs et visent à encourager les titulaires à fournir le service le plus rapidement possible. On veille du même coup à s'assurer que les exigences sont raisonnables pour tous les types de fournisseurs, et pas seulement pour les titulaires nationaux. ISDE continue d'accroître ses exigences de déploiement à chaque mise aux enchères du spectre et a récemment

imposé de nouvelles exigences de déploiement plus sévères dans les bandes de spectre pour systèmes cellulaires et services de communications personnelles (SCP).

Reconnaissant que les entreprises plus établies sont mieux placées pour assurer un déploiement rapide, ISDE a également adopté des exigences de déploiement supplémentaires dans les fréquences 3500 MHz et 3800 MHz pour les titulaires de licence qui exploitent déjà des réseaux LTE mobiles et qui rejoignent collectivement 99 % de la population canadienne.

Ces exigences les obligent à déployer des services dans au moins 97 % de l’empreinte de leur réseau existant, y compris dans les régions rurales, dans un délai de 7 ans pour les zones de licence comptant un grand centre de population et dans un délai de 10 ans pour les zones sans grand centre de population. Les exploitants de réseau devront donc étendre rapidement l’utilisation du spectre 5G dans les régions rurales, ce qui se traduira par une couverture beaucoup plus vaste que celle visée par les exigences générales de déploiement d’ISDE, qui tiennent compte du temps nécessaire au déploiement de l’infrastructure de réseau dans une zone de délivrance de licences et de son coût.

NOMBRE DE PROJETS COMPLÉTÉS PORTANT SPÉCIFIQUEMENT SUR LA CONNECTIVITÉ MOBILE

Dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle (FLBU), un volet de 50 millions de dollars a été créé à l’appui de la connectivité mobile pour des projets qui profitent principalement aux peuples autochtones. Des annonces sont faites régulièrement.

Tous les fonds ont été attribués. À ce jour, deux projets (un en Colombie-Britannique et un au Québec) ont été officiellement annoncés dans le cadre du volet mobile du FLBU, offrant une meilleure connectivité mobile le long de 267 km de route en tout. De plus, des projets visant 500 kilomètres supplémentaires en Saskatchewan font partie d’une importante annonce de haut niveau.

Le projet en Colombie-Britannique fournira une couverture mobile entière le long de la route 16, appelée la route des larmes. Le projet est rendu possible grâce à un investissement des gouvernements fédéral et provincial, qui verseront tous deux 2,25 millions de dollars. Ce projet donne suite à une recommandation clé des appels à la justice de l’Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) continue de travailler avec les bénéficiaires de projets n’ayant pas encore fait l’objet d’une annonce

officielle. ISDE soutient leur exécution en temps opportun et veille à ce que les projets déjà annoncés soient achevés en temps utile. À l'heure actuelle, on prévoit que tous les projets du volet mobile du FLBU seront terminés d'ici la fin de l'exercice 2024–2025.

VENTILATION DE LA CONNECTIVITÉ EN MILIEU RURAL ET ÉLOIGNÉ PAR RÉGION

Les données présentées ci-dessous sont à l'échelle provinciale et territoriale. Conformément à la stratégie de connectivité du gouvernement, le service Internet haute vitesse est établi à une vitesse de 50/10 mégabits par seconde (Mbps). Dans la colonne du premier trimestre de 2023, les données (71 %) sont en date du 31 mars 2023. Dans la colonne Troisième trimestre de 2023, les données (78 %) sont en date du 30 septembre 2023. Des progrès ont été réalisés entre le premier et le troisième trimestre, en particulier au Canada atlantique.

Tableau 1 — Ventilation de la connectivité en milieu rural et éloigné par région

Territoire de compétence	% de foyers en milieu rural et éloigné ayant accès à un service Internet d'une vitesse de 50/10 Mbps dans le premier trimestre de 2023	% de foyers en milieu rural et éloigné ayant accès à un service Internet d'une vitesse de 50/10 Mbps dans le troisième trimestre de 2023
Terre-Neuve-et-Labrador	55,1 %	77,3 %
Île-du-Prince-Édouard	83,8 %	95,0 %
Nouvelle-Écosse	72,5 %	95,1 %
Nouveau-Brunswick	80,5 %	83,0 %
Québec	100,0 %	100 %
Ontario	60,6 %	69,5 %
Manitoba	46,3 %	50,2 %
Saskatchewan	49,4 %	53,6 %
Alberta	43,5 %	57,3 %
Colombie-Britannique	71,4 %	78,6 %
Nunavut	0,0 %	0 %

Territoire de compétence	% de foyers en milieu rural et éloigné ayant accès à un service Internet d'une vitesse de 50/10 Mbps dans le premier trimestre de 2023	% de foyers en milieu rural et éloigné ayant accès à un service Internet d'une vitesse de 50/10 Mbps dans le troisième trimestre de 2023
Territoires du Nord-Ouest	51,3 %	52,1 %
Yukon	27,5 %	26,9 %
Canada	70,8 %	78,3 %

Il est important de noter que le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à ce que tous les foyers de l'Ontario aient accès à un service de 50/10 Mbps d'ici décembre 2025. Le gouvernement du Canada appuie les efforts du gouvernement de l'Ontario au moyen d'une affectation provinciale dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle. Grâce au partenariat entre le Canada et l'Ontario pour les services à large bande, un total de 1,2 milliard de dollars est investi.

Dans le tableau ci-dessous, nos projections pour 2026 sont indiquées pour mieux faire comprendre les retombées des projets en cours.

Tableau 2 — Projections de la connectivité en milieu rural et éloigné en 2026

Territoire de compétence	% de foyers en milieu rural ou éloigné qui devraient avoir un service Internet d'une vitesse de 50/10 Mbps en 2026
Terre-Neuve-et-Labrador	98,5 %
Île-du-Prince-Édouard	95,2 %
Nouvelle-Écosse	100,0 %
Nouveau-Brunswick	98,7 %
Québec	100,0 %
Ontario	100,0 %
Manitoba	81,5 %
Saskatchewan	63,8 %
Alberta	92,9 %

Territoire de compétence	% de foyers en milieu rural ou éloigné qui devraient avoir un service Internet d'une vitesse de 50/10 Mbps en 2026
Colombie-Britannique	83,3 %
Nunavut	8,2 %
Territoires du Nord-Ouest	87,6 %
Yukon	79,5 %
Canada	94,5 %

De plus, [le tableau de bord d'accès à Internet haute vitesse du gouvernement](#) fournit des données et des projections d'une année à l'autre. On peut aussi effectuer des recherches pour savoir à quelle date une certaine région sera branchée. La fonction « Quand pourrai-je me brancher » comprend actuellement les projets du FLBU, les projets du Volet de réponse rapide ainsi que les projets du programme Brancher pour innover.

LE PROGRAMME BRANCHER POUR INNOVER

Le programme Brancher pour innover (BPI), d'une valeur de 585 millions de dollars, vise à améliorer la vitesse d'Internet dans les collectivités rurales et éloignées. Tous les fonds ont été engagés et la grande majorité des projets sont terminés. À l'heure actuelle, 985 collectivités rurales et éloignées, y compris 115 collectivités autochtones, et plus de 261 000 foyers bénéficient déjà d'une meilleure connectivité grâce au BPI.

Le BPI a fourni des investissements complémentaires au projet Southwestern Integrated Fibre Technology (SWIFT) afin d'étendre l'accès au service à large bande à travers le pays. En juillet 2016, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont annoncé qu'ils investissaient dans le projet SWIFT, dont le coût total s'élève à environ 281 millions de dollars, en versant chacun 90 millions de dollars. Ces investissements devaient soutenir l'expansion de l'accès à la large bande en offrant une couverture de fibre optique s'appliquant à plus de 350 collectivités dans plus de 20 comtés et municipalités du sud-ouest de l'Ontario, de Caledon et de la région de Niagara. La part du gouvernement du Canada provient du Fonds des petites collectivités du Volet Infrastructures provinciales-territoriales et du Fonds Chantiers Canada du Volet Infrastructures provinciales-territoriales. Le BPI a été lancé quelques mois plus tard en décembre 2016. Compte tenu des investissements importants déjà réalisés dans la région, les fonds limités offerts par le BPI ont été utilisés pour étendre la couverture, en s'appuyant sur les investissements effectués par le projet SWIFT.

À l'heure actuelle, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à ce que tous les foyers de l'Ontario aient accès à un service de 50/10 mégabits par seconde (Mbps) d'ici décembre 2025. Le gouvernement du Canada appuie ces efforts au moyen d'une allocation provinciale dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle, qui comprend le sud-ouest de l'Ontario. Grâce au partenariat entre le Canada et l'Ontario pour les services à large bande, un total de 1,2 milliard de dollars est investi.

POURCENTAGE DES PROJETS RETARDÉS À CAUSE DE PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

Les phénomènes environnementaux et climatiques graves, toujours de plus en plus nombreux, causent des pannes de réseau, ce qui nuit considérablement à l'activité économique et à la sécurité publique.

Par conséquent, les programmes de financement de la large bande d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), comme Brancher pour innover (CTI) et le Fonds pour la large bande universelle (FLBU), exigent que tous les projets tiennent compte de la résilience à l'étape de leur conception. Les fonctionnalités de résilience du réseau peuvent comprendre, entre autres, l'alimentation de sauvegarde, la fibre redondante et l'équipement redondant.

Dans le cadre du programme BPI en particulier, plusieurs projets de résilience ont obtenu du financement. Par exemple, le projet de fibre optique de la route Dempster, qui traverse le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, créera une boucle de fibre optique, ce qui permettra aux connexions Internet dans les deux territoires de résister à une rupture de la connexion sans causer une interruption massive du service.

Les services par satellite peuvent également jouer un rôle important en fournissant des connexions redondantes ou de secours à court terme aux zones touchées par des interruptions de service. Le gouvernement du Canada investit dans la technologie satellitaire par l'entremise de l'entreprise canadienne Télésat. Cet investissement, qui combine un prêt et un investissement en actions de 1,44 milliard de dollars et de 600 millions de dollars pour assurer la capacité des fournisseurs de services Internet (FSI) sur la constellation de Télésat, aidera à fournir une connectivité à large bande aux foyers canadiens les plus difficiles d'accès et à accroître la résilience du réseau.

Comme les projets à large bande sont des projets d'infrastructure, ils nécessitent des travaux d'ingénierie, de conception et de construction; ce sont donc des projets pluriannuels. Tous les projets du volet de base du FLBU sont en cours, à l'exception de ceux du Québec qui sont maintenant terminés. Le gouvernement est en voie d'atteindre

l'objectif qu'il s'était fixé, c'est-à-dire offrir à 98 % des foyers canadiens l'accès à un service Internet d'une vitesse de 50/10 mégabits par seconde (Mbps) d'ici 2026.

COUVERTURE TÉLÉPHONIQUE MOBILE SUR LES ROUTES

Les lacunes dans la couverture des services sans fil mobiles posent des risques économiques, sociaux et de sécurité publique pour la population canadienne des régions rurales, éloignées et autochtones.

Le secteur privé est le principal moteur de l'investissement dans l'infrastructure des télécommunications; il y investit environ 12 milliards de dollars chaque année. Cette approche axée sur le marché a généralement bien servi le Canada, qui peut offrir à la plupart des Canadiennes et des Canadiens de réseaux de grande qualité. Cependant, la faible densité de population, le terrain difficile et l'éloignement dans les régions rurales et éloignées nuisent à l'analyse de rentabilisation du secteur privé, car le nombre d'abonnés ne peut pas soutenir financièrement le coût de l'infrastructure.

Le gouvernement a adopté une série de mesures pour remédier à ces lacunes. Le Fonds pour la large bande universelle (FLBU) de 3,225 milliards de dollars prévoit 50 millions de dollars pour soutenir la couverture mobile le long des routes et des autoroutes, ce qui profitera aux collectivités autochtones. Tous les fonds ont été attribués. À ce jour, deux projets (un en Colombie-Britannique et un au Québec) ont été officiellement annoncés dans le cadre du volet mobile du FLBU, offrant une meilleure connectivité mobile le long de 267 km de route en tout.

De plus, des projets visant 500 kilomètres supplémentaires en Saskatchewan font partie d'une importante annonce de haut niveau. Cela comprend un partenariat avec la Colombie-Britannique pour financer un projet visant à étendre la couverture le long de la route des larmes à l'intérieur des terres de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'un investissement clé pour s'assurer que les femmes, en particulier les femmes autochtones, qui ne sont pas en sécurité puissent appeler à l'aide et recevoir les services dont elles ont besoin pour assurer leur sécurité.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dispose également du Fonds pour la large bande à l'appui de la connectivité à large bande et mobile, qui alloue 675 millions de dollars pour soutenir des projets à large bande et mobiles dans les régions mal desservies. À ce jour, le Fonds pour la large bande s'est engagé à verser jusqu'à 226,5 millions de dollars afin d'améliorer l'accès au service Internet à large bande fixe et sans fil mobile pour 205 collectivités. Ce financement comprend un soutien pour offrir la connectivité mobile sur près de 560 km de routes

principales. Le fonds du CRTC a lancé trois appels de propositions jusqu'à maintenant. Lors du plus récent appel de propositions, l'infrastructure sans fil mobile figurait parmi les catégories de projets admissibles au financement.

En février 2023, le gouvernement a donné des instructions au CRTC afin d'examiner s'il y a lieu d'accorder la priorité au financement des services sans fil mobiles et aux coûts d'exploitation des réseaux de télécommunication lorsqu'il procédera à l'examen de son fonds. Le gouvernement a demandé au CRTC d'élaborer et de mettre en œuvre une approche normalisée et robuste pour la déclaration de la couverture des services sans fil mobiles.

Le gouvernement du Canada a également adopté des mesures pour faire progresser la connectivité mobile au moyen de divers outils de politique du spectre. Il s'agit notamment de faciliter l'acquisition de fréquences dans les régions rurales par les petits fournisseurs et les fournisseurs régionaux, par exemple en utilisant des zones de licence plus petites et en menant des consultations sur un certain nombre de nouveaux cadres pour permettre aux petits exploitants d'accéder à du spectre sous-utilisé et partagé. Le gouvernement continue de renforcer les exigences de déploiement à chaque mise aux enchères du spectre et a commencé à imposer ces exigences à des régions rurales plus petites et plus ciblées. Il s'agit de conditions de licence qui adhèrent au principe « spectre inutilisé, spectre perdu »; si un titulaire de licence ne se conforme pas aux critères liés à la population et à la couverture géographique, nous pourrions faire appel à diverses mesures de conformité et d'application de la loi.

ANNEXE C : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

44^e législature – 1^{re} session

Organismes et individus	Date	Réunion
Bureau du vérificateur général Sami Hannoush, directeur principal Karen Hogan, vérificatrice générale	2023/10/05	75
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Vicky Eatrides, présidente et première dirigeante Scott Hutton, dirigeant principal de la consommation, de la recherche et des communications	2023/10/05	75
Ministère de l'Industrie Éric Dagenais, sous-ministre adjoint principal Simon Kennedy, sous-ministre	2023/10/05	75

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (*réunion n° 75*) de la 44^e législature, 1^{re} session, et (*réunion n° 13*) de la 45^e législature, 1^{re} session est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
John Williamson

Réponse du Parti conservateur à des années de mauvaise gestion et de retard des libéraux dans le dossier de la connectivité Internet et mobile des collectivités rurales, éloignées et autochtones

Comité permanent des comptes publics

Novembre 2025

Ce rapport dissident présente l'opinion des députés conservateurs qui font partie du Comité permanent des comptes publics : Stephanie Kusie (Calgary Midnapore), Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk), Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek) et le membre associé William Stevenson (Yellowhead).

Les membres conservateurs du Comité permanent des comptes publics sont d'accord avec la vérificatrice générale pour dire qu'il existe toujours un large fossé numérique au Canada. Ce fossé existe malgré les promesses de connectivité universelle faites pendant des années par les gouvernements libéraux successifs. Aujourd'hui, des millions de Canadiens vivant dans des collectivités rurales, éloignées ou autochtones n'ont toujours pas un accès Internet et mobile fiable à haute vitesse.

Les conservateurs se réjouissent que le rapport du Comité permanent des comptes publics demande au gouvernement de fournir des rapports d'avancement détaillés et actualisés sur la mise en œuvre de la connectivité à large bande et de l'accès à la couverture Internet et mobile. Cependant, l'opposition officielle estime que le rapport ne demande pas suffisamment de comptes au gouvernement libéral pour des années de promesses non tenues, de gaspillage et de mauvaise gestion bureaucratique qui ont laissé les Canadiens des régions rurales et éloignées à la traîne.

La mauvaise gestion des libéraux et les promesses non tenues

Au moment de cet audit, la vérificatrice générale a constaté que seuls 59,5 % des ménages ruraux et 42,9 % des ménages des Premières Nations avaient accès à une connectivité Internet de 50/10 Mbit/s, qui était un objectif du gouvernement fédéral. Pourtant, des milliards de dollars ont été annoncés par le gouvernement libéral. Sur les 8 milliards de dollars annoncés, le rapport de la vérificatrice générale a révélé que moins de la moitié des fonds disponibles avaient été dépensés en 2023. Dans son rapport, la vérificatrice générale a également constaté que les demandes faites au titre du Fonds pour la large bande universelle (UBF) étaient soumises à des délais bureaucratiques de 13 semaines en moyenne, avant de recevoir une approbation conditionnelle, et de près d'un an avant d'obtenir une approbation finale. Les années de retards et d'échecs des libéraux ont eu le résultat suivant : des familles, des petites

entreprises et des agriculteurs canadiens sont laissés pour compte, tandis que les coûts de construction de l'infrastructure de connectivité ont explosé.

Plus précisément, dans son témoignage devant le Comité permanent des comptes publics (le 5 octobre 2023), la vérificatrice générale du Canada, Karen Hogan, a déclaré que son bureau avait « *constaté qu'il y avait des retards d'approbation pour des projets qui visaient à assurer l'offre de services dans les régions rurales et éloignées. Par exemple, l'approbation finale des demandes présentées au titre du Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes avait pris en moyenne presque deux ans. Les retards signifient que 1,4 million de ménages mal servis ou sans accès aux services attendent toujours d'en obtenir l'accès.* »

Ce témoignage est essentiel, car il met en évidence le coût réel des retards et de l'inaction du gouvernement libéral en ce qui concerne le Fonds pour la large bande.

Les membres conservateurs estiment que le rapport de la vérificatrice générale et les témoignages entendus par le Comité permanent des comptes publics au cours de cette étude montrent que le gouvernement libéral n'a pas tenu compte des critères d'abordabilité et qu'il a laissé les Canadiens des régions rurales payer plus que ceux des villes pour avoir une connexion plus lente et peu fiable.

C'est ce que montre la pièce 2.2 du rapport de la vérificatrice générale, intitulé *La connectivité des régions rurales et éloignées*, qui souligne que de 2020 à 2021, il y a eu une baisse du pourcentage de Canadiens vivant dans une région rurale ou éloignée qui avait accès à la couverture mobile cellulaire.

Le gouvernement n'a pas réussi à assurer une couverture mobile essentielle à des centaines de milliers de ménages des collectivités rurales, éloignées et autochtones. Cette couverture est essentielle non seulement pour permettre aux résidents des régions rurales de participer pleinement à l'économie moderne et connectée du pays, mais aussi pour assurer la sécurité de tous les Canadiens.

La stratégie libérale n'a pas non plus tenu compte de l'abordabilité et laisse les Canadiens des collectivités rurales payer plus cher que ceux des villes pour une connexion plus lente et peu fiable. Même s'il reconnaît que l'accès à Internet est « essentiel », le gouvernement n'avait même pas déterminé, au moment de l'audit, si les services fournis étaient abordables ou si les fournisseurs d'accès à Internet ayant reçu des fonds avaient communiqué des données justes pour les besoins de la Carte nationale de l'Internet haute vitesse.

Recommandations du Parti conservateur sur la connectivité des collectivités rurales, éloignées et autochtones

Compte tenu des informations présentées ci-dessus et du fait que, au moment de l'audit, le gouvernement libéral avait laissé 1,4 million de ménages sans accès à Internet, les membres conservateurs du Comité permanent des comptes publics recommandent ce qui suit :

1. Que le gouvernement du Canada mette en œuvre, intégralement et sans délai, la teneur du projet de loi C-288, tel qu'adopté à l'unanimité à la 44^e législature, afin de garantir aux Canadiens l'accès à des informations transparentes et justes sur la large bande, y compris les vitesses typiques de téléversement et de téléchargement pendant les périodes de pointe, et qu'il examine la possibilité d'étendre ces normes d'information aux services mobiles des Canadiens.
2. Qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) accélère les approbations afin de donner aux Canadiens des collectivités rurales et éloignées l'accès à Internet haute vitesse, comme ils le méritent. Que, à cette fin, le Ministère réduise les lourdeurs administratives afin de garantir un processus d'approbation de six mois maximum pour le financement d'Internet haute vitesse et l'attribution des fréquences du spectre par le gouvernement du Canada.
3. Que le gouvernement du Canada améliore les seuils d'abordabilité pour les Canadiens des collectivités rurales, éloignées et autochtones et qu'il exige que les prix des services proposés par les fournisseurs d'accès à Internet dans les régions rurales et éloignées ne dépassent pas de plus de 10 % les seuils appliqués en région urbaine.
4. Que le gouvernement du Canada renforce les politiques actuelles selon lesquelles le spectre inutilisé est perdu afin de garantir que les Canadiens des collectivités rurales et éloignées aient accès à des fournisseurs de services qui ont l'intention d'offrir un accès à Internet haute vitesse fiable et abordable.
5. Que le gouvernement du Canada donne la priorité à l'élargissement de l'accès à Internet haute vitesse et à la couverture mobile afin de s'assurer que les collectivités rurales, éloignées et autochtones soient les premières à bénéficier des investissements et que, à cette fin, il prenne les fonds gaspillés pour les consultants et les contrôleurs d'accès et les réaffecte aux projets de couverture haute vitesse et mobile prêts à être mis en œuvre.

En adoptant ces cinq recommandations du Parti conservateur en même temps que les recommandations du Comité permanent des comptes publics et en y donnant suite, les Canadiens autochtones et les Canadiens des régions rurales et éloignées disposeront enfin d'outils pour suivre les progrès et prendre des mesures relatives à la connectivité.

Le gouvernement du Canada doit agir pour assurer la connectivité à Internet haute vitesse à tous les Canadiens, peu importe où ils vivent. Ces recommandations montrent que le Parti conservateur défend les intérêts des Canadiens des régions rurales et qu'il veillera à ce que le nécessaire soit fait pour qu'ils restent connectés.

Conclusion

La vérificatrice générale a clairement indiqué dans son rapport que la connectivité n'est pas un luxe, mais bien un service essentiel.

« La connectivité n'est plus un luxe, mais bien un service essentiel pour la population canadienne. »

- Rapport 2 (2023), *La connectivité des régions rurales et éloignées* (page iii).

L'évolution des lieux et des méthodes de travail des Canadiens au cours des dernières années a rendu l'importance de la connectivité encore plus évidente. Les Canadiens des régions rurales, éloignées et autochtones ont le droit de profiter du même niveau de services Internet et mobiles que leurs concitoyens des régions urbaines. En 2025, l'accès à un service fiable n'est plus un désir, mais une nécessité.

Malheureusement, le gouvernement a failli à la tâche. Les membres conservateurs du Comité permanent des comptes publics demandent au gouvernement du Canada de tenir sa promesse envers les Canadiens des régions rurales, éloignées et autochtones et estiment qu'en adoptant les cinq recommandations de bon sens présentées dans ce rapport dissident, *tous* les Canadiens pourront enfin profiter de la couverture Internet haute vitesse et mobile qu'ils méritent.

Le gouvernement doit fournir des plans d'action détaillés décrivant les progrès et les résultats précis pour les Canadiens, comme l'a demandé le Comité permanent des comptes publics.

Le gouvernement doit également prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations de bon sens formulées par les membres conservateurs du Comité. Grâce à ces mesures, tous les Canadiens – et pas seulement ceux des centres urbains – pourront bénéficier de services Internet haute vitesse et mobiles fiables, abordables et accessibles.